

Décision

Générale

colonial

Décision n° 43-318-1923 congé

n° 43-318-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 mai 1923

Numéro JO

n° 318 du 31/05/1923

Date du numéro

31 mai 1923

TEXTE INTÉGRAL

1er mai 1923, M. Lippmaun qui a obtenu du Ministre un congé de convalescence de 6 mois à passer en France, prendra passage ainsi que sa femme sur un paquebot touchant Djibouti après le 23 juin. Deux réquisitions de passage de 1re classe lui seront délivrées à cet effet,